



SAINTE CLOTILDE

ENSEMBLE SCOLAIRE AMIENS

18, Rue Emile Zola – 80000 AMIENS

Tél : 03 22 91 33 41

Mails : secretariat@steclo-amiens.fr ou comptabilite@steclo-amiens.fr

TARIFS 2026-2027

La contribution familiale est en fonction du quotient familial qui figure sur votre avis d'imposition. Elle est décomposée en 3 catégories, ***pour l'année scolaire 2026-2027 :***

- La catégorie A pour les familles dont le quotient familial est strictement inférieur à 6000 €
 - La catégorie B pour les familles dont le quotient familial est compris entre 6000€ et 9000 €
 - La catégorie C pour les familles dont le quotient familial est strictement supérieur à 9000 €
- *Calcul du quotient familial : **Revenu fiscal de Référence divisé par le nombre de parts**

Le tarif C est appliqué d'office en l'absence de la copie du dernier avis imposition. Pour les personnes en union libre, merci de fournir les 2 avis d'imposition.

TARIF MENSUEL (sur 10 mois) (3)		Secondaires 3 ^{ème}	Secondaires 4 ^e	Secondaires 5 ^e /6 ^e	Primaires CP au CM2	Maternelles TPS à GS
Contribution Familiale	Catégorie A < 6000€	60,00€	60,00€	60,00€	50,00€	34,00€
	Catégorie B Entre 6000€ et 9000 €	75,00€	75,00€	75,00€	65,50€	45,00€
	Catégorie C >9000€	92,00€	92,00€	92,00€	84,00€	59,00€
Encadrement pause méridienne, repas inclus 4 jours		97.40 € (1)	99.70 € (2)	100.48 € (2)	104.30 €	104.30 €

Sous réserve de modification du calendrier scolaire national ainsi que du calendrier des journées pédagogiques et sous réserve des directives imposées.

- (1) Pour les 3^e déduction faite d'une semaine de stage et fin des cours envisagée le 23 Juin 2027 en raison de la nouvelle organisation du DNB
- (2) Pour les 6^e 5^e 4^e déduction faite avec une fin des cours envisagée le 23 Juin 2027 en raison de la nouvelle organisation du DNB et du repas du 01/09 pour les 4^{ème}
- (3) Possibilité d'une mensualisation sur 11 mois

ENCADREMENT PAUSE MERIDIENNE OCCASIONNEL (REPAS INCLUS) :

Elèves du Collège	7,95 € soit	5,45 € (repas) + 2,50 € (Encadrement)
Elèves du Primaire et Maternelles	7,55€ soit	5,05 € (repas) + 2,50 € (Encadrement)

1. LA CONTRIBUTION DES FAMILLES (Frais de scolarisation)

La contribution des familles couvre les dépenses afférentes au caractère propre de l'Etablissement, à l'entretien et à l'aménagement des bâtiments, aux investissements divers. Tout mois commencé reste dû.

2. ENCADREMENT PAUSE MERIDIENNE, REPAS INCLUS (demi-pensionnaire)

- Le tarif cantine est calculé en décomptant les jours fériés sur toute l'année.
- **Si un enfant déjeune à Sainte Clotilde régulièrement un jour fixe de la semaine, quel que soit le nombre de jours, il bénéficiera du tarif de la demi-pension. Possibilité de prise de : 1, 2, 3, 4 repas par semaine.**
- Une déduction sera faite pour tous voyages.
- Attention, en cas d'absence prolongée pour maladie (4 repas consécutifs minimum) dûment constatée par un certificat médical, une réduction totale sera effectuée sur la cantine pour la durée de l'absence.
Merci de déposer une copie du certificat médical avec la demande de remboursement à l'Economat.
- Pour tout changement de régime : celui-ci est possible uniquement entre chaque période de vacances. Merci d'envoyer un courrier ou un mail sur ECOLE DIRECTE au chef d'établissement et à l'Economat pour en faire la demande.

La carte délivrée à chaque élève est valable pour le self et les entrées/sorties.

En cas de perte ou de détérioration la rendant inutilisable une nouvelle carte sera établie au prix de 7 €.

3. GARDERIE et ETUDE

Tout élève qui restera après 16h45 (pour l'école) et 16h55 (pour le collège) sera considéré en garderie ou étude.

	De 7h30 à 8h30	De 16h45 ou 16h55 à 18h55
Maternelles	19.50 €	27 €
Primaire		27 €
Collège		27 €

De manière occasionnelle, il est possible d'acheter un ticket de garderie ou d'étude : 4 € la soirée. Règlement sur le porte-monnaie correspondant sur Ecole directe.

Les enfants de maternelle sont pris en charge à la garderie de 16h45 à 18h55.

Pour l'étude CM et collégien, une 1^{ère} sortie est possible à 17h30, une autre à 18h00, puis de la garderie est assurée jusqu'à 18h55.

4. FACTURATION

Une facture annuelle vous sera adressée en Septembre **2026** sur Ecole Directe.

5. REGLEMENT

Trois modalités de règlement :

. En un seul versement

Une réduction de 1.5% sur la contribution familiale sera accordée à toute famille qui règlera l'année entière **avant le 15 Novembre 2026 dernier délai.**

. En trois versements égaux.

- 1 ^{er} versement	10 Octobre 2026
- 2 ^{ème} versement	10 Janvier 2027
- 3 ^{ème} versement	10 Avril 2027

. par prélèvements mensuels.

10 prélèvements mensuels le 10 de chaque mois d'Octobre à Juillet

Ou **11 prélèvements mensuels le 10 de chaque mois d'Octobre à Août.**

Si vous optez pour le prélèvement mensuel, il est indispensable de nous faire parvenir pour le **3 Juillet 2026**, un relevé d'identité bancaire ou postal. Un mandat de prélèvement sera automatiquement envoyé pour signature.

ATTENTION : les frais de rejet sont à votre charge.

6. REDUCTIONS FAMILIALES

Pour les familles dont plusieurs enfants sont scolarisés dans l'établissement, une réduction de 5% sera accordée sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant, 10% sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant.

La gratuité de la contribution familiale s'applique à partir du 4^{ème} enfant.

On entend par 1^{er} enfant le plus âgé, le 2^{ème} le plus âgé après le premier....

7. BOURSE DE COLLEGE ET BOURSE DEPARTEMENTALE

Les imprimés seront à votre disposition au secrétariat début septembre, les dates seront affichées.

8. LIVRES

L'Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires (ARBS), créée en 1965 a pour objet de mettre à la disposition des élèves la collection complète des livres scolaires dont ils ont besoin. L'ARBS très implantée dans les établissements catholiques, en particulier dans notre diocèse, prend en charge la gestion de l'ensemble des manuels scolaires pour la rentrée prochaine. Un flyer précisant les modalités d'inscription sur internet vous sera fourni ultérieurement.

9. COTISATION VOLONTAIRE A.P.E.L.

Cette cotisation facultative est destinée à l'association des parents d'élèves. Elle vous donne droit à l'abonnement « Famille et Education » et permet la réalisation de projets. Le coût annuel est de **25 euros (2026-2027)** par an et par famille. Le montant est mis sur la facture de début d'année.